

Mali : la junte convoque une convention nationale et menace ATT de poursuites judiciaires

La junte malienne fait face à un tir groupé de sanctions internationales qui ne lui laissent presque aucune marge de manœuvre. Elle convoque à partir de jeudi une convention nationale qui devra rapidement rétablir l'autorité de l'État. Et menace ATT de poursuites pour "malversations" et "haute trahison".

Alors que la Cedeao, l'Union africaine et les États-Unis ont pris des sanctions contre la junte malienne, celle-ci cherche apparemment une sortie honorable – qui serait en même temps le meilleur moyen de faire oublier le coup d'État qu'elle a mené le 22 mars, lequel a plongé le pays dans sa plus grave crise depuis son indépendance. Le Nigeria, où une délégation des putschistes s'est rendue mardi, lui a une nouvelle fois proposé l'immunité contre un retour au pouvoir civil via une transition dirigée par le président de l'Assemblée nationale, Dioncounda Traoré.

Si elle n'a pas officiellement accepté cette offre, la junte a cependant convoqué une convention nationale dès jeudi sur l'avenir du Mali, tout en indiquant qu'elle envisageait des poursuites judiciaires contre le président Amadou Toumani Touré (ATT), notamment pour haute trahison. Une manière de légitimer a posteriori son coup d'État et de sauver la face.

"Le Mali n'est pas en mesure de supporter ces sanctions"

« Nous invitons l'ensemble de la classe politique et tous les acteurs de la société civile à se faire représenter, sans exception aucune, à une convention nationale qui débutera le 5 avril 2012 » dans le but de « décider de ce qui sera le bien de ce pays de façon consensuelle et démocratique en toute liberté », a déclaré le leader des putschistes, le capitaine Amadou Sanogo. Et de préciser que « compte tenu des éléments dont nous disposons, M. Amadou Toumani Touré pourrait être l'objet de poursuites judiciaires pour haute trahison et malversation financière. Son dossier sera transmis aux autorités compétentes pour donner la suite appropriée. »

Sanogo a ensuite commenté la situation dans le pays. « Le Mali n'est pas en mesure de supporter ces sanctions de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) au moment où notre économie demeure fragile, et cette crise au Nord, qui, suite au laxisme et à la mauvaise gestion des affaires de l'État (par) une minorité fait souffrir aujourd'hui des Maliens dans leur chair et dans leur âme », a poursuivi le chef de la junte, avant de justifier le coup d'État contre ATT.

"Cause noble et salvatrice"

Selon lui, en s'emparant du pouvoir, les militaires « ont agi pour une cause noble et salvatrice dans l'intérêt de la population. Mais par la suite (...) avec les sanctions de la Cedeao, cette même population semble être punie par une structure qui devait au préalable promouvoir le bien du peuple malien. Notre action, au lieu d'être le premier jalon d'une indépendance démocratique tant souhaitée, devient une source de pression pour ce même peuple », a-t-il regretté, la voix par moment tremblante. Concluant : « Nous tenons néanmoins à réitérer toute notre confiance à la Cedeao, et l'invitons à plus d'ouverture et de dialogue pour le bonheur du peuple malien ».

(Avec AFP)